



RECU EN PREFECTURE

Le 16 novembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201105-D00622710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 novembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (arrivé à la question n° 11), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence (avec possibilité de procuration de vote) : M. Guillaume BAILLY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Damien HUGUET

Étaient absents : Mme Elise AEBISCHER, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 10), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, M. Thierry PETAMENT à Mme Marie LAMBERT, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : Convention annuelle d'objectifs avec France Nature Environnement 25-90 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2020-2023

Délibération n° 2020/006227

Convention annuelle d'objectif avec France Nature Environnement 25-90 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

En application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2020-2023

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	20/10/20	Favorable unanime

Résumé :

Dans un contexte marqué par les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité la Ville de Besançon s'est engagée depuis les années 2000 dans la valorisation écologique de son territoire. Face à la transversalité des enjeux, la Ville de Besançon entend aujourd'hui être un acteur qui agit en cohérence avec les forces vives locales et soutenir les associations naturalistes.

France Nature Environnement Doubs et Territoire de Belfort a pour objet :

- d'accompagner et sensibiliser les citoyen-nes, grand public comme professionnels, dans la recherche de nouvelles pratiques durables,
- d'assurer une veille écologique destinée à la résolution rapide de divers problèmes environnementaux d'actualité,
- contribuer à porter la voix citoyenne dans les commissions officielles et les différentes formes de débat public.

La Ville de Besançon a ainsi établi avec France Nature Environnement Doubs-Territoire de Belfort une convention cadre pluriannuelle d'objectifs pour 3 ans (2020-2023). Dans le cadre de cette convention pluriannuelle, une convention annuelle d'objectifs est rédigée comprenant les actions proposées par France Nature Environnement 25-90.

Le projet 2020 comprend 2 volets :

- Développement d'actions scientifiques (développement du programme de sciences participatives sur le hériçon),
- Programme de sensibilisation, d'animations et d'éducation à l'environnement (Vital Eté et journées portes ouvertes de l'Orangerie).

Contexte et enjeux

Dans un contexte marqué par les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité, la Ville de Besançon s'est engagée depuis les années 2000 dans la valorisation écologique de son territoire. Cette démarche vise à consolider l'ensemble des services écosystémiques. Elle s'est notamment traduite, au sein de la collectivité, par une forte évolution des pratiques culturelles et de gestion sur les espaces verts et de nature urbains ou périurbains.

Face à la transversalité des enjeux, la Ville de Besançon entend être un acteur qui agit en cohérence avec les forces vives locales et soutient les associations naturalistes dans les actions qu'elles conduisent sur son territoire, en cohérence avec la politique qu'elle conduit.

En 2020, la Ville de Besançon a établi avec France Nature Environnement 25-90, une convention cadre pluriannuelle d'objectifs pour une durée de 3 ans.

C'est dans ce cadre, que la convention annuelle d'objectifs 2020 a été rédigée. Elle stipule les objectifs et actions définis entre la Ville de Besançon et FNE 25-90.

Projet de FNE 25-90 sur le territoire bisontin

FNE 25-90 est aujourd'hui porteur d'un projet de valorisation de la biodiversité bisontine. Il vise à démultiplier et à pérenniser les actions de mise en valeur et de préservation de ce patrimoine.

Le projet 2020 comprend 2 volets :

Volet 1 : Développement d'actions scientifiques

- Développement du programme de science citoyenne sur le hérisson (récolte et mise en forme des données, traitement et cartographie, rédaction d'un rapport de synthèse).

Volet 2 : Programme de sensibilisation, d'animations et d'éducation à l'environnement

- la participation à divers événements organisés par la Ville, tels que les journées de l'Orangerie et Vital Eté.

Soutien de la Ville de Besançon au projet de FNE 25-90

Dans le cadre de la convention cadre pluriannuelle 2020-2023, la convention annuelle d'application 2020 précise le montant de la subvention de la Ville de Besançon à FNE 25-90. Celle-ci est définie au regard du programme d'actions que FNE 25-90 a proposé et est soumis à un comité de suivi qui examinera l'état d'avancements des actions et définira les orientations du programme de l'année suivante. Pour cette année 2020, le montant s'élève à 2000 €.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de signer cette convention annuelle d'objectifs,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Pour extrait conforme,
La Maire,

A blue ink signature is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'VILLE DE BESANCON' and 'VITAL ETÉ' around the perimeter.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

En application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2020-2023

**avec France Nature Environnement Doubs-Territoire de Belfort
pour la préservation et la mise en valeur de la Biodiversité sur le territoire Bisontin**

Entre

la Ville de Besançon dont le siège est situé 2 rue Mégevand 25000 Besançon, représentée par sa maire en exercice, Madame Anne Vignot, autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du

dénommée ci-après « *Ville de Besançon* »,

d'une part,

et

France Nature Environnement Doubs et Territoire de Belfort,

association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé à la Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté, située au 7 rue Voirin à Besançon (25), représentée par son Président en exercice, Monsieur Gérard Groubatch, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil d'administration en date du

dénommée ci-après « *FNE 25-90* »

d'autre part,

ETANT EXPOSE QUE :

Par convention-cadre en date du _____ la Ville de Besançon et FNE 25-90 ont décrit les bases d'un travail partenarial pour la préservation et la mise en valeur de la Biodiversité sur le territoire Bisontin.

Cette convention-cadre, d'une durée de 3 ans prévoit dans son article 7, la mise en place d'une convention annuelle d'objectifs déclinant les modalités financières et le programme annuel d'actions pour l'année considérée.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente convention annuelle d'objectifs de FNE 25-90 pour 2020.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention découle de la convention cadre de partenariat établie entre FNE 25-90 et la Ville de Besançon. Elle précise les actions et leurs modalités de réalisation et de financement pour l'année 2020.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention couvre l'ensemble des actions menées sur l'année 2020. Elle expire au 31 décembre 2020.

ARTICLE 3 – PROGRAMME D' ACTIONS AU TITRE DE L' ANNEE EN COURS

La Ville de Besançon et FNE 25-90 s'engagent à mettre en œuvre le programme d'actions suivant :

Volet 1: Développement d'actions scientifiques

Actions : Développement d'actions scientifiques	Nombre de jours FNE 25-90	Coûts FNE 25-90
Réunions d'organisation et coordination avec les partenaires et préparation des animations	1 journée	500 euros
Développement du programme de science citoyenne sur le hérisson (récolte et mise en forme des données, traitement et cartographie, rédaction d'un rapport de synthèse)	0,5 jour	250 euros

Volet 2 : Développement d'actions pédagogiques et de sensibilisation

Actions : Programme d'animations d'éducation à l'environnement	Nombre de jours FNE 25-90	Coûts FNE 25-90
Animations Vital Eté	1,5 journées	750 euros
Journée portes ouvertes de l'Orangerie (présentation du programme hérisson et conseils sur les bonnes pratiques à réaliser en faveur des hérissons).	1 journée	500 euros

ARTICLE 4 - MONTANT DE LA PARTICIPATION ANNUELLE DE LA VILLE DE BESANÇON

Le montant de la participation financière de la Ville de Besançon pour l'année 2020, à verser dans les conditions visées à l'article 7 de la convention-cadre, s'élève à 2000€ pour le financement du programme d'actions détaillé à l'article 3, à la suite de présentation d'un mémoire en dépenses adressé à la ville de Besançon.

ARTICLE 5 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le comité de suivi, visé à l'article 8 de la convention-cadre, examine régulièrement l'état d'avancement du programme d'actions défini dans l'article 3 de la présente convention, et en particulier préalablement au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6 – DENONCIATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des dispositions ci-avant, celles-ci disposent de la faculté de procéder, après mise en demeure restée sans effet au-delà d'un mois, à la dénonciation de la convention d'objectifs par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de 3 mois.

ARTICLE 7 – REGLEMENT DES DIFFERENTS

En cas de contentieux portant sur l'application de ladite convention d'objectifs, et à défaut de règlement à l'amiable, les litiges seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Document établi en deux exemplaires originaux.

Fait à Besançon, le

Pour la Ville de Besançon
La Maire,
Mme. Anne VIGNOT

Pour FNE 25-90
Le Président,
M. Gérard GROUBATCH